

Normes de contrôle de la conformité

Système de contrôle



Code de conduite et directives

En tant qu'entreprise responsable, la Bâloise dispose d'un code de conduite définissant les principales règles juridiques et éthiques que doivent respecter les collaborateurs. Le code de conduite sert de ligne directrice pour les activités quotidiennes et a pour objectif d'inciter les collaborateurs à respecter les réglementations et principes éthiques de la Bâloise.

Les principes généraux du code de conduite sont matérialisés à l'aide de directives et d'instructions.

Normes de contrôle de la conformité

Les normes de contrôle de la conformité décrivent le système de contrôle interne du respect des normes de conformité et du code de conduite.

Le service Compliance y identifie les thématiques de conformité fondamentales et les plus à risque (p. ex. la protection des données, les opérations d'initiés, le blanchiment d'argent, le droit des cartels, les sanctions économiques, la corruption, la fraude, les services transfrontaliers). Ces risques pouvant être soumis à des modifications d'ordre juridique et sociétal, ils font l'objet d'un contrôle annuel et sont modifiés ou complétés le cas échéant.

En outre, dans les normes de contrôle de la conformité, des contrôles-maîtres sont prescrits pour chacun de ces risques de conformité; les unités commerciales doivent les mettre en œuvre dans le cadre de contrôles-clés afin de minimiser les risques. Ces contrôles-maîtres reposent, entre autres, sur des directives juridiques, internes et éthiques et ont pour objet le contrôle régulier de la mise en œuvre de ces prescriptions à l'aide de mesures et contrôles appropriés. Il est généralement

obligatoire de procéder à des contrôles en entreprise, p. ex. en lien avec les directives et formations des collaborateurs et les processus.

L'évaluation des différents risques de conformité et des contrôles-clés a lieu à intervalles réguliers dans le cadre du processus SCI (système de contrôle interne). Grâce à ce dernier et à l'évaluation des différents risques de conformité, la gestion de la conformité est étroitement liée à la gestion des risques.

Les évaluations sont contrôlées et consolidées par Group Compliance, avant d'être régulièrement soumises à la direction du groupe et au conseil d'administration.

Le reporting de conformité permet à Group Compliance, à la direction du groupe et au conseil d'administration d'identifier, d'évaluer, de surveiller et, le cas échéant, d'agir sur les risques de conformité afin de les minimiser.

Baloise Group
Aeschengraben 21
4002 Basel
Suisse

www.baloise.com